



Conseil de sécurité

**Distr.
GENERALE**

**S/17767
28 janvier 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS**

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT ADJOINT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Ministre des relations extérieures de la France une lettre, datée du 17 janvier 1986, indiquant que M. Pierre Brochand a été nommé représentant adjoint de la France au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

